

# quitte le foyer conjugal avec nos enfants

## Par STEPHANE1970, le 23/02/2011 à 14:05

Bonjour,

Je suis marié depuis 4 ans sous le régime de la séparation des biens, nous avons 2 enfants de 5 ans et 7 ans et ma femme s'en va 2 semaines chez ses parents avec mes enfants s'en m'avertir. Je l'a contact par téléphone mais elle ne veut rien entendre. Est ce que légalement elle a le droit de quitter le foyer conjugal avec nos enfants sans mon consentement pour une durée de 2 semaines (ou plus ou moins) ?

Merci pour vos réponses.

Très cordialement

# Par Domil, le 23/02/2011 à 14:33

Une épouse a le droit de partir en vacances sans votre accord, on n'est plus au 19ème siècle. L'autorité parentale étant conjointe, partir avec les enfants en vacances, oui, c'est possible aussi.

#### Par **STEPHANE1970**, le **23/02/2011** à **14:42**

Bonjour,

Je ne dis pas que mon épouse n'a pas le droit de partir en vacances, je dis simplement qu'elle s'en va AVEC MES ENFANTS sans mon consentement. Et je rajoute qu'elle ne souhaite pas ma présence.

Est ce légal?

Cordialement

## Par Domil, le 23/02/2011 à 15:42

Oui, elle ne quitte pas le domicile, elle part en VACANCES !!!!